

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 29-31 mars 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire *

Renforcement de la mise en œuvre du Programme**de développement durable à l'horizon 2030****dans la région Asie-Pacifique: Feuille de route****régionale en vue de la mise en œuvre du Programme****de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et****dans le Pacifique****Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du
Programme de développement durable à l'horizon 2030
en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat *****Résumé*

Le présent document contient un projet de feuille de route pour la coopération régionale concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Ce projet de feuille de route énonce les domaines de coopération prioritaires, l'accent étant mis sur les moyens pratiques de mise en œuvre. Y figurent également les modalités de cette mise en œuvre et un processus de suivi des progrès.

Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est invité à examiner pour adoption le projet de feuille de route en vue de le transmettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour approbation à sa soixante-treizième session.

I. Introduction

1. Le deuxième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu en 2015, a décidé d'engager l'élaboration d'une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en 2016¹. En conséquence, en 2016, le troisième Forum a défini les grandes lignes de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette feuille de route².

* E/ESCAP/FSD(4)/L.1/Rev.1.

** Le présent document est publié tardivement parce qu'il a fallu y incorporer les observations supplémentaires de divers contributeurs.

¹ Voir E/ESCAP/FSD(2)/3.

² Voir E/ESCAP/FSD(3)/4.

2. Par la suite, par sa résolution 72/6, paragraphe 7 b), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prié la Secrétaire exécutive d'appuyer le processus visant à définir une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, conformément aux recommandations du Forum.

3. Comme demandé, le secrétariat a facilité les discussions tenues entre les États membres ainsi que le partage des contributions apportées et des vues exprimées par les diverses parties prenantes, y compris en tirant parti du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique³.

4. Un projet d'ébauche annoté de la feuille de route régionale a été communiqué aux États membres et aux organismes du système des Nations Unies en septembre 2016⁴. Par la suite, un « avant-projet » a été distribué le 6 novembre 2016 et des sessions informelles du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission ont été tenues le 18 novembre 2016 et le 13 janvier 2017 pour examiner les premier et deuxième projets. Le dernier projet de feuille de route a été présenté lors d'une réunion informelle du Comité consultatif le 15 février 2017, et sa version définitive a été mise au point à partir des observations formulées à cette réunion.

5. Le projet de feuille de route est maintenant présenté au Forum pour adoption à sa présente session en vue de le soumettre à la Commission pour approbation, à sa soixante-treizième session en mai 2017.

II. Projet de feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

A. Objectifs et orientations

1. La mise en œuvre des objectifs de développement durable requiert des efforts de coopération aux niveaux national, régional et international. L'objectif de cette feuille de route régionale est de faciliter la coopération à l'échelon régional, avec l'appui du secrétariat et des autres entités des Nations Unies au moyen du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, selon qu'il convient.

2. La feuille de route met en particulier l'accent sur l'appui apporté à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les pays en développement, notamment par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres pays ayant des besoins particuliers.

3. La feuille de route conserve l'universalité et le caractère transformateur du Programme 2030 et tient compte des différences nationales et régionales en matière de réalités, de capacités et de niveaux de développement, tout en respectant les stratégies nationales de développement, l'espace politique et les priorités des États membres, sans déroger aux règles et aux engagements internationaux pertinents ni ajouter de nouveaux

³ E/ESCAP/FSD(3)/4, par. 16 A. d).

⁴ ACPR/365/INF/5.

engagements ou d'obligations de comptes rendus supplémentaires ou d'exigences dans ce domaine pour les gouvernements ou de nouveaux mécanismes, comme demandé par les États membres au troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable⁵.

4. Conformément au Programme 2030, l'objectif de la feuille de route est de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable par la coopération régionale dans un ensemble de domaines prioritaires qui contribuent à la poursuite efficace du développement durable par les États membres.

5. La feuille de route vise également à mettre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur du programme politique régional, afin de renforcer le rôle des femmes dans la conduite des affaires et aux postes de prise de décision dans tous les domaines de la société⁶.

6. La feuille de route reconnaît également que le développement durable doit être fondé sur des sociétés pacifiques et inclusives, luttant contre les inégalités et s'appuyant sur une bonne gouvernance. La qualité de la gouvernance et l'efficacité des institutions publiques sont des éléments essentiels qui contribuent au processus du développement durable.

7. Les résultats escomptés de la feuille de route sont les suivants: a) une coopération régionale renforcée dans les domaines prioritaires déterminés par les États membres; b) la fourniture aux États membres d'un appui continu, plus efficace et mieux coordonné par le secrétariat, les fonds des Nations Unies, les programmes et organismes spécialisés ainsi que les organisations régionales au moyen du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique; et c) un partage plus efficace des connaissances entre les pays.

8. Cette feuille de route résulte des décisions du deuxième et du troisième Forums Asie-Pacifique pour le développement durable. Elle s'adresse aux membres et membres associés de la CESAP et recense les possibilités de coopération au niveau régional, selon l'ensemble des principes réaffirmés et convenus dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, comme il a été prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 – dans laquelle il est reconnu l'importance des dimensions régionale et sous-régionale, de l'intégration économique et de l'interconnectivité en matière de développement durable à l'échelon régional – et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement.

9. La feuille de route régionale comporte des domaines de coopération prioritaires qui pourraient être appuyés grâce à l'expertise et aux ressources existantes du secrétariat, en faisant fond sur la contribution des États membres et sur le programme de travail ainsi que le cadre stratégique. La feuille de route régionale s'appuie également sur les Groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et, au niveau national, sur la contribution du groupe des Nations Unies pour le développement. L'appareil de conférence de la CESAP et les activités qu'elle mène actuellement, ainsi que celles des organisations membres du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le

⁵ Voir E/ESCAP/FSD(3)/4, par. 16 A. b).

⁶ Formulation inspirée du document E/ESCAP/CSD(4)/4, par. 2 b).

Pacifique, seront pleinement mises à contribution afin d'éviter les duplications inutiles et d'accroître l'efficacité.

B. Domaines de coopération prioritaires

10. La coopération régionale et sous-régionale dans des domaines particuliers peut soutenir et renforcer l'efficacité des mécanismes nationaux. Les moyens de mise en œuvre – notamment concernant les questions de financement, de technologie, de renforcement des capacités, de commerce et systémiques – sont essentiels pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les discussions menées et les activités de coopération entreprises à l'échelon régional, notamment au moyen d'organisations régionales et sous-régionales⁷, peuvent faciliter l'accès aux travaux normatifs; appuyer le renforcement des capacités, la coopération technique et le partage des bonnes pratiques et des approches locales, notamment entre les pays qui présentent des caractéristiques similaires (tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement ou les pays à revenu intermédiaire); et contribuer à l'accès des États membres aux moyens de mise en œuvre et aux efforts destinés à renforcer les partenariats régionaux et mondiaux en matière de développement durable. De même, les externalités et les effets d'entraînement de nombreux objectifs de développement durable ouvrent des possibilités quant aux approches adoptées et à la participation observée à l'échelon régional. Les domaines thématiques de coopération figurant dans cette feuille de route ont été choisis en raison de leur impact multisectoriel sur le développement durable.

11. Les possibilités de coopération régionale, y compris en tirant parti des organisations régionales et sous-régionales, prennent comme base les questions soulevées par les États membres dans le cadre de l'appareil de conférence de la Commission.

12. Les États membres ont défini les domaines de coopération prioritaires présentés ci-après, en mettant en particulier l'accent sur les moyens pratiques de mise en œuvre permettant de réaliser les objectifs du développement durable.

1. Moyens de mise en œuvre et partenariat

a) Données et statistiques

Situation actuelle

13. L'accès à des données et à des statistiques de haute qualité ainsi que leur disponibilité sont essentiels pour mesurer et réaliser les objectifs du développement durable. Toutefois, les données régionales ne sont disponibles que pour environ la moitié des indicateurs définis pour le cadre de suivi mondial. La nature multidimensionnelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige des statistiques intégrées et ventilées qui puissent appuyer la planification et les analyses dans le cadre des piliers de développement économique, social et environnemental, l'accent étant mis en particulier sur les besoins des personnes les plus pauvres et les plus

⁷ Dont l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique, l'Union économique eurasiennne, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les organisations sous-régionales du Pacifique.

vulnérables. Les données et les statistiques devraient également permettre de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté, et la disponibilité des données ventilées devrait être accrue comme l'exigent les indicateurs des objectifs du développement durable. Afin de répondre à de telles exigences, il convient de renforcer les capacités statistiques nationales permettant de fournir aux utilisateurs des données ventilées qui soient de haute qualité, accessibles, obtenues en temps opportun et fiables, et de développer la capacité des gouvernements concernant notamment l'utilisation des données et des statistiques en vue de l'élaboration de politiques s'appuyant sur des données probantes ainsi que du suivi et de l'examen exigés en la matière. Les systèmes statistiques nationaux doivent donc être renforcés pour fournir les données statistiques nécessaires au suivi des progrès, à l'analyse intégrée des politiques et à la mise en œuvre efficace du Programme 2030.

Possibilités de coopération régionale

14. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Faire valoir la nécessité de systèmes statistiques nationaux pour répondre aux besoins des utilisateurs qui résultent du Programme 2030, et la nécessité d'encourager des investissements dans les systèmes statistiques nationaux qui permettent de satisfaire de manière adéquate aux exigences statistiques et d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable selon qu'il convient;

b) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies continues, complètes et systémiques pour l'établissement des statistiques, y compris les statistiques pour le Programme 2030;

c) Appuyer les systèmes statistiques nationaux pour obtenir des données de haute qualité, en temps opportun et fiables qui soient ventilées par revenu, genre, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, condition de handicap et de vulnérabilité ainsi que domiciliation géographique, et des cadres de mesure intégrés pour les statistiques par objectif qui incorporent les données issues de multiples sources, y compris les mégadonnées, d'une manière homogène et cohérente afin de contribuer à l'analyse intégrée des questions de développement durable;

d) Organiser les processus opérationnels des systèmes statistiques nationaux et moderniser les outils pour une qualité, une efficacité et une efficience renforcées de la gestion et de l'échange des informations statistiques;

e) Développer les compétences des effectifs et la gestion des systèmes statistiques nationaux, y compris des producteurs de données pertinents, pour renforcer la capacité des ressources humaines en vue de générer les produits et services statistiques nécessaires au suivi des plans de développements nationaux et du Programme 2030.

b) Technologie

Situation actuelle

15. La science, la technologie et l'innovation peuvent jouer un rôle essentiel pour contribuer au développement durable et stimuler la croissance et la productivité. La région Asie-Pacifique se caractérise par de grandes disparités entre les pays: alors que beaucoup de pays se situent dans le dernier quartile de l'indice mondial de l'innovation, un certain nombre d'États membres sont des chefs de file en matière de science, de technologie et d'innovation, représentant près de 45 % des dépenses mondiales en matière

de recherche et de développement. Le défi à relever consiste à combler ces lacunes et à réduire la fracture numérique, pour permettre aux États membres, en particulier les pays ayant des besoins particuliers, de tirer parti des technologies et de promouvoir un environnement propice à l'innovation. Étant donné les orientations proposées par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités en cours dans le cadre des plateformes de la CESAP concernées, l'utilisation des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation en vue de la mise en œuvre des objectifs du développement durable peut être promue comme il est indiqué ci-après.

Possibilités de coopération régionale

16. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Faciliter le partage des pratiques optimales et du renforcement des capacités entre les pays membres par le développement de l'entreprise sociale, des marchés d'investissement porteurs d'impact et des technologies de l'information et de la communication à l'appui de la mise en œuvre des objectifs du développement durable;

b) Établir un lien entre les besoins régionaux et l'expérience acquise par les organisations internationales, régionales et sous-régionales en tant que passerelle pour favoriser la coopération en matière d'accès aux technologies, au savoir-faire et aux actions communes si nécessaire;

c) Promouvoir les partenariats publics, public-privé et avec la société civile, selon qu'il convient, afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique⁸.

c) Financement

Situation actuelle

17. La poursuite efficace des objectifs du développement durable exige un financement stable, tourné vers l'avenir et à long terme. Toutefois, les ressources financières disponibles ne sont pas distribuées de manière appropriée ou sont insuffisantes pour concrétiser les ambitions du Programme 2030. En 2014, les pays en développement de la région Asie-Pacifique ont mobilisé 17,6 % de leur produit intérieur brut sous forme de recettes fiscales, ce qui correspond seulement à la moyenne enregistrée dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Étant donné que ces niveaux de financement public ne suffisent pas pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable, un appui devrait être prévu pour aider les pays en développement à accroître le taux de leurs prélèvements obligatoires. Les marchés financiers de la région ne sont pas non plus assez développés pour transformer l'épargne régionale en investissements productifs permettant de répondre aux besoins en matière de développement durable. Outre l'absence de processus d'intermédiation financière efficaces à des fins de développement, les banques des pays en développement de la région assurent plus des deux tiers de l'ensemble du crédit financier, alors que les pays développés en mobilisent jusqu'à 80 % au moyen d'une diversité de véhicules financiers, tels qu'obligations et actions. En matière d'inclusion financière, plus de 1,1 milliard de personnes n'ont pas

⁸ Voir la résolution 72/12 de la Commission.

accès aux services bancaires dans la région Asie-Pacifique. D'importantes mesures d'ajustement s'imposent concernant à la fois la réorientation des ressources disponibles et l'identification d'autres sources de financement. Des partenariats public-privé bilatéraux ou multilatéraux favorisant la mobilisation de ressources financières sont également nécessaires, non seulement pour le développement des infrastructures mais aussi pour d'autres secteurs, comme l'éducation et la santé, notamment par le partage des connaissances sur les bonnes pratiques.

Possibilités de coopération régionale

18. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Poursuivre les initiatives liées aux activités de recherche et d'analyse ainsi qu'à l'établissement d'un consensus dans le domaine du financement pour le développement afin de renforcer les connaissances régionales quant au financement des infrastructures, y compris au moyen de partenariats public-privé;
- b) Assurer un renforcement des capacités permettant de canaliser le financement vers les questions de développement dans des domaines tels que la mobilisation des ressources intérieures⁹;
- c) Développer la capacité de mobilisation de ressources intérieures et internationales;
- d) Renforcer les partenariats au service d'une coopération de développement efficace;
- e) Promouvoir l'inclusion financière.

d) Cohérence des politiques

Situation actuelle

19. En Asie et dans le Pacifique, des niveaux élevés de croissance économique ont permis à de nombreuses personnes de sortir de la pauvreté. Toutefois, si la région veut conserver le niveau de croissance nécessaire à la réalisation des objectifs du développement durable et au renforcement de la résilience, elle doit adopter une trajectoire de croissance s'appuyant sur une meilleure utilisation des ressources et mieux à même de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. La réussite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dépendra nécessairement de la cohérence des politiques, de méthodes intégrées et de l'abandon des politiques et des investissements axés sur un secteur unique, ce qui supposera une approche faisant appel à tous les secteurs du gouvernement et favorisant l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. La coopération régionale sera essentielle pour optimiser les possibilités de création de synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale et pour éviter les risques susceptibles d'être encourus par les précurseurs et tenant à la compétitivité économique à court terme.

⁹ Voir la résolution 72/6, par. 7 d) de la Commission.

Possibilités de coopération régionale

20. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Élaborer des approches, des modèles et des outils intégrés¹⁰ concernant l'espace politique et la direction de chaque pays afin d'établir et de mettre en œuvre des politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté;
- b) Appuyer les solutions régionales en matière de priorisation des interventions liées aux objectifs de développement durable par l'élaboration d'outils, de méthodologies et d'approches en matière de politiques;
- c) Favoriser les politiques intégrées fondées sur des approches et des méthodes systémiques;
- d) Promouvoir l'évaluation et la quantification des avantages tirés des mesures politiques adoptées afin de mettre en œuvre des objectifs et des cibles interdépendants.

e) Partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, internationaux et régionaux

Situation actuelle

21. La mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigera des partenariats et le déploiement de nouvelles solutions entre les pays et à l'échelle des sous-régions. Les pays de la région Asie-Pacifique pourraient tirer parti de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ainsi que du partage des bonnes pratiques et des approches locales.

Possibilités de coopération régionale

22. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Renforcer les capacités dans les pays en développement, y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire¹⁰;
- b) Partager les bonnes pratiques par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire¹¹, y compris dans le cadre des plateformes régionales telles que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
- c) Promouvoir et améliorer les pratiques optimales¹².

2. Questions thématiques

a) Ne laisser personne de côté (développement social)

Situation actuelle

23. Malgré une croissance économique forte et persistante ainsi que des progrès importants accomplis dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités subsistent dans la région Asie-Pacifique et, dans certains cas, se sont creusées. Les écarts croissants de revenu et de richesse, ainsi que l'inégalité face aux possibilités offertes, pénalisent les femmes et les groupes

¹⁰ Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

¹¹ Voir la résolution 72/6, par. 8 de la Commission.

¹² Voir la résolution 70/222 de l'Assemblée générale.

vulnérables. À l'heure actuelle, jusqu'à 70 % de la population est privée d'un accès fiable à des services de soins de santé de qualité et d'un coût abordable, et moins d'un tiers de la population en âge de travailler a droit à une pension dans de nombreux pays de la région. Le taux d'activité des femmes demeure faible, puisqu'il se situe à 48 %. Seules 30 % du total des personnes handicapées ont un revenu de subsistance suffisant.

Possibilités de coopération régionale

24. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Promouvoir les études analytiques et la défense des politiques pour lutter contre les inégalités, réduire la pauvreté et renforcer la protection sociale, y compris pour les personnes handicapées, afin d'accroître la résilience socioéconomique¹³;

b) Poursuivre les dialogues régionaux et sous-régionaux engagés pour appuyer les politiques, stratégies et programmes multisectoriels destinés à mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et à faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes¹⁴;

c) Faire face au chômage et au sous-emploi des jeunes, y compris en rapprochant les connaissances et compétences des jeunes des besoins du marché du travail¹⁵;

d) Faciliter le dialogue régional et sous-régional sur les politiques visant à traiter le problème du vieillissement de la population¹⁶;

e) Mettre en œuvre la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique¹⁷;

f) Établir des relations plus étroites entre migrations internationales et développement, y compris par une gestion plus efficace des migrations¹⁶.

b) Réduction des risques de catastrophe et résilience

Situation actuelle

25. Depuis 2005, la région Asie-Pacifique a enregistré en matière de catastrophes près de 60 % du total des décès dans le monde, 80 % des personnes touchées par ces phénomènes et 45 % du total des dommages économiques. À l'heure actuelle, plus de 500 millions de pauvres sont exposés à des risques de catastrophe moyens ou élevés¹⁸. Les catastrophes de la région deviennent plus complexes, tendant souvent à concerner de multiples pays, et ont des répercussions en cascade. Nombre de ces catastrophes ont une nature transfrontalière, telles que les inondations, le phénomène El Niño, les sécheresses, les cyclones tropicaux, les tremblements

¹³ Voir E/ESCAP/CSD(4)/4 et la résolution 67/8 de la Commission.

¹⁴ Voir la résolution 71/13 de la Commission.

¹⁵ Voir E/ESCAP/CSD(4)/4.

¹⁶ Voir la résolution 2015/5 du Conseil économique et social et la résolution 70/164 de l'Assemblée générale.

¹⁷ Voir la résolution 69/13 de la Commission.

¹⁸ *Disasters without Borders: Regional Resilience for Sustainable Development – Asia-Pacific Disaster Report 2015* (ST/ESCAP/2730).

de terre, les tsunamis et les tempêtes de sable et de poussière. Par exemple, le phénomène El Niño de 2015-2016 a touché des zones entières de la région Asie-Pacifique, y compris l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. Une coopération régionale renforcée est possible concernant certains risques comme les inondations transfrontalières des bassins fluviaux, les crues soudaines, les vidanges brutales de lacs glaciaires et les glissements de terrain.

Possibilités de coopération régionale

26. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Promouvoir le déploiement efficace d'efforts régionaux et sous-régionaux pour renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie, le suivi des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide multirisques en matière de catastrophes communes et transfrontalières¹⁹;

b) Faciliter le dialogue et la coopération au niveau régional en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement concernées;

c) Maximiser l'efficacité des mécanismes de coopération régionale existants, y compris le Groupe d'experts de l'Organisation météorologique mondiale et de la CESAP sur les cyclones tropicaux et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses;

d) Améliorer les analyses pour développer les connaissances régionales sur les risques de catastrophe et la résilience aux catastrophes, promouvoir la large diffusion de ces connaissances, recenser les défis à relever et les possibilités offertes en matière de partage des données et jeter les bases analytiques de la coopération régionale²⁰;

e) Promouvoir le renforcement des capacités concernant la résilience aux changements climatiques, y compris la réduction des risques de catastrophe liés au climat, par l'instauration de dialogues et le partage des données d'expérience et de l'information²¹;

f) Concevoir et mettre en œuvre une gestion globale et participative de la gestion des risques de catastrophe à tous les niveaux, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue en 2016 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030;

g) Promouvoir une approche axée sur le principe « reconstruire en mieux » en matière de redressement, de remise en état et de reconstruction, ainsi que la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), y compris les Principes de Bangkok, en vue d'assurer une coopération, une cohérence et une intégration plus systématiques entre la gestion des risques de catastrophe et la gestion des risques sanitaires²².

¹⁹ Voir la résolution 71/12 de la Commission.

²⁰ Voir E/ESCAP/CDR(4)/6.

²¹ Voir la résolution 72/8 de la Commission.

²² D'après les par. 68 et 69 du document A/71/230, et la priorité 2 f) du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue en 2016 (document disponible à l'adresse: www.ndmindia.nic.in/AsiaRegionalPlan.pdf).

c) Changements climatiques

Situation actuelle

27. Les changements climatiques constituent déjà une réalité bien ancrée dans la région Asie-Pacifique. Des températures plus élevées, la montée du niveau de la mer et la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques devraient avoir une incidence majeure sur la région, augmentant les risques auxquels sont exposés les économies ainsi que le capital naturel et physique, et accroissant potentiellement les problèmes de développement, notamment en matière de pauvreté, de nourriture, de sûreté énergétique et de santé. Les changements climatiques à venir dans la région pourraient aggraver et multiplier les inondations côtières, intensifier l'érosion, la salinisation, les incendies, les fortes précipitations et les sécheresses. Les changements climatiques représentent une menace à long terme pour les générations futures, et étant donné l'importance de la croissance passée des émissions de gaz à effet de serre dans la région et la possibilité d'une accélération de cette croissance dans un avenir prochain, il est essentiel que les pays de la région Asie-Pacifique prennent des mesures énergiques en faveur du passage vers des économies plus efficaces et à faible intensité de carbone pour éviter les pires retombées des changements climatiques. Une étude récente de la Banque mondiale a estimé qu'en l'absence de mesures supplémentaires d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques, ces derniers pourraient condamner plus de 100 millions de personnes à la pauvreté extrême d'ici à 2030 et le plus grand nombre d'entre eux dans la région Asie-Pacifique²³.

Possibilités de coopération régionale

28. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Favoriser le renforcement des capacités dans le cadre des mesures de lutte contre les changements climatiques par un dialogue politique et le partage des données d'expérience et de l'information en ayant recours aux institutions, forums et plateformes existants;
- b) Encourager le renforcement des capacités des États membres en matière de changements climatiques, de résilience climatique et de capacité d'adaptation, et notamment de réduction des risques de catastrophe liés aux changements climatiques;
- c) Promouvoir à l'échelon régional l'appui et la sensibilisation à l'accès au financement permettant de lutter contre les changements climatiques, en complément de l'aide au développement traditionnellement fournie à titre officiel.

d) Gestion des ressources naturelles

Situation actuelle

29. Comme les moyens d'existence, la nutrition et les opportunités économiques de l'humanité dépendent de l'utilisation des ressources terrestres et marines et des écosystèmes de notre planète, la poursuite de la

²³ Banque mondiale. « Rapid, climate-informed development needed to keep climate change from pushing more than 100 million people into poverty by 2030 ». 8 novembre 2015. Document disponible à l'adresse: www.worldbank.org/en/news/feature/2015/11/08/rapid-climate-informed-development-needed-to-keep-climate-change-from-pushing-more-than-100-million-people-into-poverty-by-2030.

survie et de la prospérité de la région Asie-Pacifique dépend de la manière viable dont ces ressources seront gérées. La région consomme plus de la moitié des ressources naturelles du monde, parallèlement à des taux de plus en plus élevés d'utilisation absolue des ressources et à une consommation croissante des ressources par personne. Cette combinaison exerce une pression sur le milieu naturel et augmente les possibilités de dommages irréversibles causés à l'environnement, ce qui est lourd de conséquences sociales et économiques directes. Dans le même temps, d'énormes possibilités sont offertes d'améliorer l'efficacité des ressources des économies dans les pays de la région, dans la mesure où il existe de grandes variations entre les pays en termes d'efficacité des ressources. Par exemple, les pays en développement de la région Asie-Pacifique consomment cinq fois plus de ressources par dollar de produit intérieur brut que le reste du monde, et 10 plus que les pays industrialisés dans la région.

Possibilités de coopération régionale

30. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

- a) Développer les capacités régionales concernant l'efficacité des ressources et les technologies respectueuses de l'environnement;
- b) Partager les données d'expérience et coopérer en matière de gestion des ressources naturelles, y compris des océans et des mers, en vue d'accroître la sécurité alimentaire, en préservant l'environnement, en protégeant la biodiversité et en renforçant le bien-être de la collectivité;
- c) Concevoir et partager des pratiques optimales liées à l'accroissement de la productivité agricole, à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et au bien-être rural tout en réduisant les incidences négatives sur l'environnement et la dégradation de l'écosystème;

e) Connectivité pour le Programme 2030

Situation actuelle

31. Si le commerce a été un moteur essentiel de la croissance et du développement, on reconnaît de plus en plus la nécessité de le rendre plus inclusif et de veiller à ce que ses avantages soient plus largement répartis. Le développement des transports s'est axé sur la route et n'a pas optimisé les avantages comparatifs de chaque mode de transport du point de vue des trois dimensions du développement durable, alors que le transport reste un des principaux facteurs de croissance. Le transport représente certes le deuxième plus grand producteur d'émissions de dioxyde de carbone dans le monde, mais ce secteur a les moyens de contribuer considérablement au développement durable en optimisant les avantages comparatifs des divers modes de transport en termes d'environnement et de société. Si l'accès à l'Internet est important dans l'ensemble de la région, on constate aussi un fossé numérique de plus en plus large. Les améliorations apportées en matière de connectivité régionale dans les domaines des transports, des technologies de l'information et de la communication et du commerce dynamiseront la croissance économique et revêtent une grande importance dans la réalisation du développement durable.

Possibilités de coopération régionale

32. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Élargir et intégrer le réseau de la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique et le réseau des ports secs pour permettre une intégration modale et une expansion de la connectivité maximales dans les zones rurales; développer et intégrer la connectivité maritime et instaurer des cadres de facilitation des transports au niveau régional²⁴ et d'autres normes techniques afin de rendre opérationnelle la connectivité de transport; élaborer des normes régionales, y compris concernant l'harmonisation des normes techniques de l'infrastructure de transport, l'indice de transport urbain durable, les objectifs, cibles et indicateurs de sécurité routière régionaux ainsi que les manuels de sécurité routière;

b) Mettre en œuvre l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information²⁵;

c) Favoriser le commerce sans papier et le commerce électronique et examiner les approches actuelles de l'intégration régionale afin d'améliorer leur efficacité, en particulier pour simplifier et harmoniser les règlements et procédures commerciaux et connexes afin de rendre les avantages du commerce accessibles à tous²⁶.

f) **Énergie**

Situation actuelle

33. Près d'un demi-milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité en Asie et dans le Pacifique. Plus de 80 % des pays de la région ont pour objectifs d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître la part des énergies renouvelables dans la région. Outre leur contribution en matière de réponse aux besoins énergétiques, les sources d'énergie renouvelables bénéficient d'un nouvel élan lié au programme relatif aux changements climatiques. Si la région a produit et fourni la plupart des technologies des énergies renouvelables dans le monde, la tendance générale dans la région est à la diversification du bouquet énergétique intérieur, selon le contexte national et sous-régional. Étant donné la répartition inégale des ressources énergétiques dans la région Asie-Pacifique et la nécessité d'une transition du secteur de l'énergie vers la réalisation de l'objectif de développement durable 7, il est possible de mener une action régionale coordonnée pour mener à terme et au mieux le déploiement et l'utilisation des ressources énergétiques en s'appuyant sur une connectivité renforcée ainsi que sur des activités de coopération et d'intégration économiques.

Possibilités de coopération régionale

34. Les possibilités de coopération régionale sont les suivantes:

a) Assurer un appui aux travaux du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et s'inscrivant dans d'autres missions régionales ainsi qu'aux cibles de l'objectif de développement durable 7;

b) Promouvoir les dialogues politiques et le réseautage entre les États membres pour élaborer un cadre de coopération régional permettant de renforcer la sûreté énergétique, en vue de favoriser une plus grande utilisation des ressources énergétiques durables, y compris concernant l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût

²⁴ Voir le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux et le Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux.

²⁵ Voir E/ESCAP/CICTSTI(1)/10.

²⁶ Voir les résolutions 68/3 et 72/4 de la Commission.

abordable; l'efficacité énergétique; les technologies plus perfectionnées et moins polluantes de production d'énergie à partir de carburants fossiles et les énergies renouvelables ainsi que la connectivité énergétique, en particulier en matière de commerce transfrontalier de l'électricité²⁷;

c) Déterminer des approches complémentaires pour des solutions énergétiques à petite échelle, y compris dans les régions de taille réduite ou reculées.

d) Contribuer à l'élaboration des stratégies destinées à réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international en matière d'énergie.

C. Mise en œuvre

35. Comme il est noté dans le troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable²⁸, le secrétariat facilitera la coopération entre les membres et membres associés de la CESAP dans le cadre de la feuille de route régionale, y compris par les moyens suivants:

a) Promouvoir la participation multipartite en favorisant l'apport de contributions et de vues par les diverses parties prenantes, selon qu'il convient;

b) Mobiliser l'appui, entre autres sources, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en tirant parti du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et de ses groupes de travail thématiques afin de jouer un rôle actif;

c) Procéder, en consultation avec les États membres, à une évaluation des besoins et à une analyse des lacunes durant 2017, si nécessaire, y compris à une cartographie des pays qui ont besoin d'un appui dans certains domaines.

36. Les domaines de coopération prioritaires mentionnés ci-dessus bénéficieront des moyens de l'appareil de conférence de la Commission, ainsi que de l'expertise dont témoignent les sous-programmes de la CESAP, les instituts régionaux et les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique. La coopération dans ces domaines prioritaires vise également à permettre aux États membres et au secrétariat de contextualiser les engagements mondiaux et les priorités nationales afin d'harmoniser les conditions sociales et économiques dynamiques dans la région.

37. Les activités de coopération seront menées en coordination avec les organisations régionales et sous-régionales pour faire en sorte que ces activités contribuent aux priorités sous-régionales, y compris les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025.

38. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est convoqué chaque année en tant que plateforme intergouvernementale inclusive, en préparation du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et sera l'occasion d'un dialogue sur la feuille de route et de son examen. Les domaines de coopération prioritaires figurant

²⁷ Voir E/ESCAP/CE(1)/8.

²⁸ E/ESCAP/FSD(3)/4, par. 16 A. d).

dans cette feuille de route sont flexibles par nature et sont sujets à examen et à révision. Les phases de l'examen de la feuille de route régionale pourront s'aligner par le biais du Forum sur le cycle quadriennal du forum politique de haut niveau pour le développement durable. La relation entre le Forum et la feuille de route sera définie en détail en fonction de l'accord conclu entre les États membres sur la forme et la fonction du Forum.

D. Suivre les progrès de la feuille de route régionale au moyen du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

39. Les examens des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route régionale auront lieu chaque année au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, par rapport au cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable convenu à l'échelon mondial. Ce processus n'exigera l'établissement d'aucun rapport supplémentaire de la part des États membres et sera mené dans les limites des ressources disponibles.

40. Le processus d'examen pourra inclure les États membres et autres parties prenantes pertinentes, selon qu'il convient.

III. Questions portées à l'attention du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

6. Le Forum est invité à examiner le projet de feuille de route régionale en vue de l'adopter et de le soumettre à la Commission pour approbation à sa soixante-treizième session.
